L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
DIMANCHE, 9 AVRIL 1893.

PETITES ANNONCES

MME JACOB, 198 Canal. Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 133 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 avril—3m

DEMANDES D'EMPLOI.

DES immigrants arrivés par le "Havre" désirent se placer en ville et à la campagne. S'adresser 13 Dumaine st. à 9 avril—1 f B. B. DUFFARD, Agt.

DEMANDES.

ON désire une lingère, non mariée, sachant repriser et arranger le linge, une personne sérieuse, qui devra coucher sur les lieux—107 rue Douane 9 avril—9 11 12

ON demande—Des ouvrières immédiatement chez Mme George, 220 rue Royale. 9 avril—1f

ON demande des ouvrières et des apprenties chez Mme Gedis-M, 44 rue Bourbon. 2 avril—2 9

ON demande—Une bonne gardienne au No 94 Esplanade. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 7 avril—

DEMANDE d'une domestique de maison. S'adresser 55 North Rampart. 6 av—4 f

A LOUER.

A LOUER—Un étal de boucher, au coin des rues Chartres et Mandeville, 3me district. S'adresser 454 rue de Chartres. 8 avril—8 9 11

A VENDRE.

A VENDRE ou à louer—La propriété bien connue et avantageusement située de E. Frappart, connue comme le Frappart House, à Mandeville, Lne, consistant en cinq cottages meublés complètement pour hôtel ou familles. S'adresser à F. Ribara, Mandeville, Lne 2 avril—4dim

PIANO à vendre pour cause de départ. S'adresser à W. F., bureau de l'Abeille. 5 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bail et le droit d'occupation du local No 59 rue Magazine.

Joe. Baum & Fils vs Samuel I. Solomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,803—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Tous le droit, titre et intérêt du défendeur dans le et au bail fait entre lui et Mme Robert Strong, femme de Robert Strong, du local No 59 rue Magazine, sous un bail écrit daté le 7 novembre 1892 jusqu'au 30 septembre 1893, à raison d'un loyer mensuel de $ [illegible] par mois.

2° Et au cas où le bail ci-dessus ne se vendrait pas à une prime, alors on offrira en vente le droit du défendeur d'occuper le dit local de la date de la vente jusqu'au 30 septembre 1893. (Le montant dû au propriétaire ayant été payé en plein jusqu'au 3 septembre 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 avril—8 11 14 19

PAR LE CONSTABLE.

John P. Brady vs Marseillit Victor.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 23,663—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 11 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un cheval brun foncé.
Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
1er avril—1er 6 11

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacob Myers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,398—Division A—Attendu que Henry H. Marks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Myers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 avril—8 12 17

Succession de Robert et Ellen Barry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,561—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Francis Scallin et Peter Daley, exécuteurs et administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 avril—8 12 17

Succession de John B. McGinty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,652—Division B—Attendu qu'Elizabeth McGinty, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. McGinty, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 avril—7 11 16

Succession de Mathias Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,213—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gottlieb Huber, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
7 avril—7 11 16

Succession de Susan B. Stiles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,3[illegible]—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Laughlin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 avril—6 11 15

Succession de Edwin A. Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,686—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. J. Burton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 avril—6 11 15

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,254—Succession de Alfred Goldthwaite—Division "D"—Attendu que John Stiles, résidant à Louisville, Kentucky, tuteur des mineurs Leo Faulkner, Mary Eliza, Eugland et Thomas P. Goldthwaite, a demandé à cette cour l'autorisation de recevoir de l'exécuteur datif sa part des dits mineurs dans la succession d'Alfred Goldthwaite, de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne de donner les raisons pour lesquelles, s'il y en a, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pourquoi la demande dudit pétitionnaire ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 28 mars 1893.
29 mars—29—avril 5 12 19 26

AVIS AUX CRÉANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,364—Joseph Lyons vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Joseph Lyons pour le bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour, et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, dans le but de nommer un syndic [illegible] que tous [illegible] dans l'intervalle [illegible] toutes procédures contre la personne et les biens du dit Joseph Lyons soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 mars 1893.
Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—8 15 avril

LE BON COIN où il faut acheter DES BILLETS DE LOTERIE

Au tirage du 14 mars, 106 lots gagnants y ont été vendus. Aussi vendu 2 lots de $1500.
E. J. [illegible]ANNE,
Coin des rues Camp et Girod.
Nlle Orléans, Lne.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 AVRIL—CLASSE No 183
Tirage de 4 heures P. M.

52	6	19	39	27	64	29	60	42	1	59	16	32

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 8 avril 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de ces tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos [illegible]

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages eux-mêmes, et qu'ils se font avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages. M. Villeré a déjà présidé à neuf de nos tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank.
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 11 AVRIL 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de...	20,000, ...	20,000
1 Lot de...	10,000, ...	10,000
1 Lot de...	5,000, ...	5,000
2 Lots de...	2,500, ...	5,000
5 Lots de...	1,000, ...	5,000
25 Lots de...	300, ...	7,500
100 Lots de...	200, ...	20,000
200 Lots de...	100 ...	20,000
300 Lots de...	60, ...	18,000
500 Lots de...	40, ...	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	60, ...	6,000
100 Lots de	40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à $265,460

PRIX DU BILLET: Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la somme annoncée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une barre, meubles de maison, etc.

Succession de Henry Goetz.

No 38 293—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—LUNDI, le 10 avril 1893, à 11 heures A. M., la Liberty Coffee House, No 622 rue Tchoupitoulas, coin Water, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 16 mars 1893, in re succession de Henry Goetz, Dossier No 38,293, il sera vendu, à l'encan, à savoir:

Tout le contenu du dit établissement, consistant de vins, liqueurs, comptoirs, chaises, tables, verres et du plaqué, ainsi que divers meubles de maison, etc.
Conditions—Comptant.
19 mars—19 22 29—avril 5 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE.

Propriété améliorée de valeur.

Propriété d'encoignure de valeur consistant en grande bâtisse en bois à deux étages, commode et substantielle avec mansarde, subdivisée en deux magasins et résidences et occupant les deux grands lots de terre coin de l'avenue Napoléon et de la rue Tchoupitoulas, en face du Power House et l'avenue Napoléon, au pied de départ du New Orleans and Carrollton Electric Railroad Company.

Succession de Mme Letitia McMahon.

No 37,903—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI 26 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 24 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Mme Letitia McMahon Dossier No 37,903. Il sera vendu à l'encan, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 115, bornés par l'avenue Napoléon, les rues Tchoupitoulas, Berlin et Annunciation désignés comme lots Nos un et deux et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Le dit lot No un forme l'encoignure de l'Avenue Napoléon et la rue Tchoupitoulas. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à deux étages, avec mansarde, subdivisée en magasin au bas et résidence en haut, avec entrée et corridor séparés. Les chambres du magasin sont spacieuses, bien éclairées, avec jolies et substantielles installations.

Les étages supérieurs contiennent plusieurs chambres bien ventilées, corridor, etc., galerie devant et derrière bonnes écuries, cuve, etc. La location est spécialement bonne pour affaires, réputé comme un des meilleurs emplacements dans le Sixième District, dans un quartier bien peuplé et s'améliorant tous les jours, les étages supérieurs peuvent être aisément loués à de très bons prix, et feraient un magnifique emplacement pour des chambres garnies ou pension privée, et elle se trouve au commencement du chemin de fer électrique de l'avenue Napoléon et chemin de fer Tchoupitoulas passe devant.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis, privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. La propriété doit être assurée et la police faite payable au porteur des billets hypothécaires pour le montant dû sur la propriété. Ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets.

Actes de vente pardevant Geo C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues en 1893, en sus du prix de leurs adjudications, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente sera requis.
26 mars—26 29 av5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage et grande bâtisse pour écurie, coin des rues Piété et Urquhart.

Deux lots contigus sur la rue Urquhart.

Succession de Henry Goetz.

No 38,293—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 16 mars 1893, dans la succession de Henry Goetz Dossier No 38,293, il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Piété, Marais (anciennement Morales) et Désiré, désignés comme lots 12 et 13 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 10 lignes de face à la rue Piété sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Le lot No 13 forme l'encoignure des rues Piété et Urquhart. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, bâtisse pour vacherie, etc., et rappo tant $10 par mois.

2° Deux lots dans le même district et îlet, adjacents aux lots décrits ci-dessus désignés comme lots 14 et 15 et mesurant, chacun, en mesure américaine, 34 pieds 7 pouces de face à la rue Urquhart sur 127 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement du billet ou des billets. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au vendeur.

L'acquéreur devra assumer les taxes de l'année courante au dessus du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Antoine Doriocourt, notaire.
19 mars—19 22 29—5 12 19 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à la Folle Enchère.

Grand Ilet de Terre dans le Premier District.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, il sera vendu, à l'encan, aux risques et frais de James Mix, l'ex-acquéreur qui n'a pas complété l'adjudication qui lui a été faite le 25 mai 1889, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Trente lots de terre formant tout ce grand îlet de terre borné par les rues Dupré, Gayoso, Banks et Baudin. Voir le plan.

Conditions—Un tiers comptant ou plus, la balance à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt par an ensemble avec l'hypothèque, assurance, honoraires d'avocat, clauses, etc. Taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
15 mars—15 16 22 29—avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant Cottage-Résidence avec terrains spacieux,

No 395 St-Pierre, entre les rues Galvez et Miro.

Succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat.

No 38,147—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 14 mars 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après, à savoir—

Un morceau ou une portion de propriété foncière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 27 borné par les rues St-Pierre, Orléans, Galvez et Miro étant le lot No 5 sur un plan par Louis H. Pilié, voyer, daté le 14 décembre 1844 et déposé au bureau de J. Mossy, notaire public, et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à chacune des rues St Pierre et Orléans sur 114 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à un étage, confortablement subdivisé, toit en ardoise, grande cour, partiellement pavée avec entrée sur les deux rues St-Pierre et Orléans bon entourage et à proximité de tout le confort et char urbain devant la maison et connu comme le No 395 rue St-Pierre.

Conditions—Comptant.—Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. V. Déjan, notaire public. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
19 mars—19 22 29—avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Coin pour les Affaires.

Ce terrain de valeur sur lequel s'élève une bâtisse en bois.

Au Coin des rues Poydras et Bertrand.

Succession de Mme Evelina Van Buren.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau rue de la Commune, 159—MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 14 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Mme Evelina Van Buren, dossier No 38,059, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre dans le Premier district de cette ville, désigné par le No 7 dans le carré d'îlet borné par les rues Bertrand, Lafayette, (anciennement Hevia) Poydras et Bolivar. Ledit terrain forme l'angle des rues Poydras et Bertrand, et mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Poydras, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et de façade rue Bertrand. Le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Jean Agaisse, notaire. Les améliorations comprennent une jolie bâtisse en bois, située dans un endroit particulièrement désirable pour une exploitation commerciale, dans un quartier populeux.

Conditions—Comptant.—L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication.
[illegible]

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences de Choix
—ET—
TERRAINS
Dans les Premier et Troisième Districts.

Elégante résidence à deux étages, No 389 Avenue Esplanade, coin Rocheblave, avec jolis terrains.

La maison à deux étages, Nos 303 et 305 Avenue Esplanade, entre Prieur et Johnson.

La résidence à deux étages No 313 Avenue Esplanade,

—FORMANT—

L'encoignure Nord-Ouest de la rue Johnson.

Et deux terrains de choix, touchant la propriété ci-dessus, sur l'Avenue Esplanade entre les rues Johnson et Galvez.

Deux grands terrains sur la rue Johnson, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

L'îlet de terre borné par les rues Dorgenois, Rocheblave, Onzaga et Abadie.

Une portion de terre formant l'encoignure sud-ouest des rues Rocheblave et Onzaga.

Et six lots de terre coin des rues Gasquet et Anthony.

A L'ENCAN A CRÉDIT.

Succession de Pierre Lanaux.

No 36,683—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 7 mars 1893, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'enchère publique la liste suivante des propriétés de valeur, à savoir:

1° L'élégante résidence à deux étages, No 389 Avenue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bayou Road, Rocheblave et Dorgenois. La maison est retirée de la rue, ayant une barrière de face et côté en fer, banquette et allée Schillinger, ayant corridors salons doubles, salle à manger et librairie, dessus de cheminées en marbre dans toute la maison cuisine avec un splendide range, office, écurie, hangar, etc. Trois grandes chambres à coucher au premier, 2 salons (sitting rooms), 2 chambres à bain avec eau chaude et froide.

Le terrain est composé de trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 et mesurent chaque 31 pieds 8 pouces de face à l'Avenue Esplanade 32 pieds et 3 lignes de face au Chemin du Bayou par les profondeurs suivantes. Le lot No 1 formant le coin de l'Avenue Esplanade et de la rue Rocheblave et des rues Rocheblave et du Chemin du Bayon, 105 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur, et de face sur la dite rue Rocheblave et 113 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le lot No 2 mesure 113 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1, et 121 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du No 3. Le lot No 3 a 121 pieds 11 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2, et 128 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Une carte de l'encanteur sera requise pour visiter. La possession de la résidence ci-dessus est réservée jusqu'au 1er juin 1893.

2° La résidence à deux étages No 303 avenue Esplanade, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Kerlerec, Prieur et Johnson. Le lot mesure à peu près 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Esplanade, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

La maison a un corridor au premier et au rez-de-chaussée, galerie de face et de derrière, salons doubles, salle à manger, cuisine, chambres à domestique, 3 chambres à coucher, chambre à bain, hangar, etc., jardin devant et sur le côté et la cour est toute pavée, barrière en fer de face, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893.

4° La résidence à deux étages No 313 avenue Esplanade, coin Johnson, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Kerlerec, Galvez et Johnson. Le lot mesure à peu près 60 pieds de face à l'avenue Esplanade, sur une profondeur de 133 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Johnson.

La résidence est retirée de la rue ayant corridor, galerie de face et de côté, salon double, salle à manger, lieux à l'anglaise, cuisine, office, 4 chambres à coucher dans la maison principale, 2 chambres au-dessus de la galerie, chambres domestiques, chambres à lavage, hangar, etc., située dans la partie agréable de l'avenue Esplanade à proximité de tous les agréments, accessible à deux lignes de chemins de fer urbains.

5° Deux terrains de choix touchant la propriété ci-dessus sur l'Avenue Esplanade, dans l'îlet borné par l'Avenue Esplanade, les rues Kerlerec, Johnson et Galvez, mesurant chaque 30 pieds de face à l'Avenue Esplanade sur une profondeur de 133 pieds 5 pouces et 2 lignes, terrains entourés, ayant une banquette en bri[que] et la rue en gravier. C'est un splendide site pour bâtir, dans un voisinage choisi.

6° Deux terrains sur la rue Johnson, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Johnson, Galvez et Kerlerec, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 120 pieds. Un site désirable pour deux cottages doubles, dans un voisinage bien amélioré et n'est qu'à un demi îlet de l'avenue Esplanade.

7° Un certain îlet de terre dans le Troisième district de cette ville, désigné comme îlet No 23, d'après un plan dressé par Louis Bringier voyer et déposé en l'étude d'Octave De Armas, ancien notaire en cette ville et conformément au dit plan le dit îlet mesure respectivement 400 pieds de face sur les rues Abadie et Onzaga, 295 pieds 6 pouces sur les rues Dorgenois et Rocheblave et subdivisé en 28 lots numérotés de 1 à 28 inclusivement et mesurant comme suit à savoir:

Les lots Nos 1 à 9 inclusivement se touchent et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Rocheblave, sur 190 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Rocheblave et Onzaga, et le lot No 9 forme l'encoignure des rues Rocheblave et Abadie. Les lots Nos 10 à 14 inclusivement se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Abadie, sur 147 pieds 9 pouces de profondeur. Les lots Nos 15 et 23 inclusivement se touchent et mesurent chacun 32 pieds 10 pouces de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 15 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Abadie; et le lot No 23 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Onzaga, les lots Nos 24 à 28 inclusivement se touchent et ils mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Onzaga, sur une profondeur de 147 pieds 9 pouces. Voir le plan exhibé à la Bourse pour les subdivisions.

8° Six lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rocheblave, Onzaga, Dorgenois et Lapeyrouse, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, et mesurent comme suit:

Les lots A, B, C, D et E se touchent et mesurent, chacun, 29 pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de 120 pieds. Le lot E forme l'encoignure des rues Rocheblave et Onzaga. Le lot F mesure 32 pieds de face à la rue Onzaga sur une profondeur de 147 pieds.

9° Six lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Bernadotte et Anthony. Les dits lots sont désignés par les numéros 12, 13, 14, 15, 16 et 17, et mesurent comme suit: Les terrains de 13 à 17 inclusivement, mesurent 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Gasquet, sur 127 pieds, 10 pouces et 8 lignes de profondeur, en lignes parallèles.

Le terrain No 13 forme le coin des rues Gasquet et Anthony. Le terrain No 12 mesure 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de façade rue Anthony, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et le reste à un ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisé en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, privilège portant pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assurera les améliorations pour la somme à crédit et transférera les polices d'assurances; l'acte de vente renfermant la clause de non aliénation et de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes autres clauses usuelles; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1893, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de dix pour cent comptant du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas. T. Soniat, notaire.
11 mars—11 15 22 29 av5 12 19

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEILLEUR EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET COIN
—AU—
MARCHÉ TREMÉ,
206 rue Orléans, Coin Robertson.

A L'ENCAN.

Succession de Azémar Lanaberre

No 38,187.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 6 mars 1893, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Villeré et Robertson, formant le coin des rues Orléans et Robertson et ayant, en pied américain, 39 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur et façade à la rue Robertson de 57 pieds 2 pouces et 7 lignes. Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en brique à deux étages, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant au rez-de-chaussée magasin, salle à manger, cuisine, chambre dans le fond, cour, citerne, hydrant et en haut six chambres à coucher, chambre à bain, eau et gaz en haut et en bas. Grande galerie sur les rues Orléans et Robertson. Ayant toutes les commodités d'une résidence à l'étage supérieur avec un magasin et emplacement d'affaires désirable en bas.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un an de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente devant contenir les clauses usuel. en de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, le transfert de l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 en outre du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de charpente, Moulures, Machines pour construire, et Actions de Stock.

Conrad Wunderberg vs. ses créanciers.

Vente par ordre du Syndic.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI, 17 avril 1893, à midi, au local 3 4 rue Laurel, près de l'avenue Louisiana, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon George H. Théard, Juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, division E, daté le 4 avril 1893, Dossier No 37,449, dans l'affaire de Conrad Wunderberg vs. ses créanciers, il sera vendu;

Un lot de bois de charpente et moulures; un mortier, un perçoir, Tennant et Combining machines, hand rip saw, etc.; un lot de châssis et châssis pour portes et persiennes; deux actions fonds-capital du H. Oertling Hardware Co. limitée de $25.00 chaque action payée en plein; une action fonds capital du Pythian Hall Association, de $100, $30 payé en à compte.
Conditions—Comptant sur les lieux.
6 avril—6 9 12 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Un emplacement de choix pour jardin, coin Chartres et Lizardi, ayant à peu près 80x120 pieds.

Une grocerie et salon de choix, coin Dauphine et Lizardi,

Avec cinq lots de terre.

Deux terrains pour bâtir, rue Flood, près Dauphine.

Dans l'affaire de la Succession de Marie Bordes, épouse défunte de Lizier Pouech—Dossier No 33,799.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 26 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Place Commerciale en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 21 mars 1893, Dossier No 33,799 pour le compte de la succession de Marie Bordes, épouse défunte de Lizier Pouech, il sera vendu—

Un grand emplacement pour jardin.

1° Une certaine portion de terre située dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 117, borné par les rues Chartres, Royale, Lizardi et Gamory ou Egania, laquelle forme l'encoignure des rues Chartres et Lizardi, et mesure 78 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Lizardi, sur une profondeur et façade à la rue de Chartres de 117 pieds 7 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins.

Ce terrain est entouré d'une bonne barrière et est cultivé comme jardin.

Cottage, grocerie et salon.

2° Cinq certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 226 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Lizardi et Gamory ou Egania, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5, lesquels sont attenants et mesurent comme suit;

Les lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 4 lignes. Le lot No 1 formant le coin des rues Dauphine et Lizardi. Le lot No 4 attenant au lot No 3 mesure 26 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 159 pieds 11 pouces et 1 ligne et demie, et 26 pieds 8 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond.

Le lot No 5 attenant aux lots Nos 1, 2 et 3 dans le fond et mesure 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de 90 pieds, le tout plus ou moins, chars urbains sur le devant.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois couvert en ardoises occupé comme grocerie, salon et résidence, ayant 4 chambres, cuisine, plus dépendances, petits hangars etc. Les lots sont loués et rapportant $18 par mois.

Deux terrains pour bâtir.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 24, borné par les rues Flood, Dauphine, Bourgogne et Andry, désignés par les Nos 18 et 19, lesquels se touchent et mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Flood sur une profondeur de 130 pieds, entre lignes parallèles. Sur les dits lots sont de vieilles cabanes, tant au revenu nominal.

Toutes les mesures ci-dessus sont, plus ou moins, et au pied américain, d'après les plans qui peuvent être vus au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra payer comptant sur les lieux et devra assumer les taxes de 1893 en outre du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagère, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mars—26 29 16 22 26 avril

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de valeur dans le Sixième District.

Succession de Chas. M. Kramer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 6,459.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 153 rue de la Commune—MERCREDI 10 mai 1893, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 5 avril 1893, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet 14 borné par les rues Preston, Lamuel, Calhoun et l'avenue Henry Clay, connus sur le plan du dit îlet comme les lots Nos 19 et 20 et dépendant du lot primitif No 24 derrière les dits lots, et mesurant chaque, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Preston et 24 pieds à chacun des dits lots sur le côté du lot primitif No 24. 32 pieds 5 pouces et 2 lignes face à l'avenue Henry Clay sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues sur la dite propriété pour l'année 1893.

Acte de vente pardevant F. Deibel, N. P., aux frais de l'acquéreur.
7 avril—7 12 19 26—mai 3 10

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN BON PLACEMENT

Trois Cottages Simples en Bois,

—SUR LA RUE—

Douane, entre Broad et White

Dans le 2ème District, qui Augmente Rapidement.

Succession de Bernard Lacoste.

38,116.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 Carondelet—MERCREDI, le 3 mai 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 St Charles en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. T héard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 mars 1893, pour le compte de la succession ci-dessus, à l'enchère publique il sera vendu:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Broad et White et désignés par les Nos 21, 22 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Douane sur 134 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent trois petits cottages simples en bois ayant chacun 2 chambres et cuisine, jolie cour et pelouse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans avec intérêt à raison de 7 pour cent par an, assurance, frais d'avocat et toutes les autres clauses de garantie usuelles. Les taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur; dix pour cent exigés au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire public.
1er av—1 5 12 19 26 mai3

PAR E. CURTIS.

Magasin en Briques à Trois Etages, No 33 rue Poydras—Succession de François Louis Henriques—No 38,3[illegible].—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal.—Il sera vendu MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division "C," daté et signé le 5 avril 1893, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Nouvelle Levée, maintenant Peters, Gravier et Fulton, et mesurant, en mesure anglaise, six pouces de face sur la rue Poydras, vingt-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, quatre-vingt-treize pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 3 et quatre-vingt-douze pieds quatre pouces et trois lignes du côté divisé du lot No 5, conformément à un plan de L. H. Pilié, voyer du Premier District, en date du 28 mars 1853.

Les améliorations consistent en un magasin en brique à trois étages connu par le numéro municipal 33 rue Poydras.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1893, en sus du prix de son adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Seuzy notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 avril—8 22 29—mai 6 10

Mme Louise Ittman et son mari Jacob Ittman vs Marks et Miller.

Les mêmes vs les mêmes et Charles C. Hoyle vs les mêmes.

Nos 26,891, 22,694 et 22,696.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 18 avril 1893, à midi, aux Nos 170 et 172 rue Girod, près de la rue Magazine de la propriété décrite, ci-après à savoir:

Une jument noire, un cheval bai, un wagon d'entrepreneur de pompes funèbres.
Saisi dans l'affaire numérotée ci-dessus.
Conditions—Il est étant la seconde et dernière vente publique, je vendrai la propriété ci-dessus à douze mois de crédit avec une bonne et solvable sécurité avec 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'à paiement, les frais de cour seront payés comptant, environ $60 [illegible].
WM. NELSON, Constable.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage Double
—DANS LE—
Cinquième District
—ET—

Des sites pour bâtir dans le Premier District

Nos 166, 168 et 168 1/2 rue Chestnut, entre les rues Homer et Jackson.

—ET—

Deux terrains coin Palmyre et Jane Alley.

A L'ENCAN. A CRÉDIT.

Succession de Mme Mary Ellen.

No. 38,035—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JOHN O'CONNOR, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C et signé dans l'affaire ci-dessus, le 4 avril 1893, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 7 de l'îlet No 146 borné par les rues Chestnut, Jackson, Kimble et Homer, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage connu par le numéro 166 rue Chestnut, ayant galerie de façade, 6 chambres etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 8 de l'îlet No 146, borné par les rues Chestnut, Jackson, Kimble et Homer, mesurant 22 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent en un cottage double connu par les numéros 168 et 168 1/2 rue Chestnut, ayant 3 chambres sur chaque côté, hangar, etc.

3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville désignés comme lots numéros 24 et 25 de l'îlet No 605, borné par les rues Palmyre, Broad, Banks et l'allée Jane, mesurant, chacun 25 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds; le lot No 24 formant l'encoignure de la rue Palmyre et de l'allée Jane.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1893 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de l'enchère sera requis pour lier la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant W. W. Seymour, notaire.
8 avril—8 12 19 26—mai 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et autres effets, meubles de salon, salle à manger et de Chambre à coucher.

A l'encan.

Succession de Mme Mary Ellen Leary.

No 38,035—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JOHN H O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—VENDREDI 28 avril 1893, à 11 heures A. M., au local No 166 rue Chestnut entre Jackson et Homer, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 4 avril 1893, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Les meubles de maison et autres effets que contient la résidence No 166 rue Chestnut, Alger, le tout conformément à un inventaire déposé à la cour.

Conditions de la vente—Comptant avant livraison.
8 avril—8 12 19 26 28

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

STOCKS--STOCKS

Succession de John W. Moore.

—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,479.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 14 rue Carondelet—JEUDI, 20 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour ce-dessus, Division B, rendu et signé le 29 mars 1893, dans la succession mentionnée ci-dessus, les valeurs décrites ci-après:

1° Mille actions du fonds capital de Bon Homme Mining Co.

2° Quatre actions du fonds capital de la Compagnie de Téléphone de la Nouvelle-Orléans.

3° Cent vingt-cinq actions du fonds capital du Southern Mineral Land Co.

4° Deux actions du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.

5° Une action du fonds capital du Times-Democrat Publishing Co. de la Nouvelle-Orléans.

6° Une action du fonds capital du Southern Athletic Club de la Nouvelle-Orléans.

7° Quinze actions du fonds capital du Louisiana National Bank de la Nouvelle-Orléans qui seront réglées d'après [illegible] dividendes à date du transfert.

8° Bons de New Orleans Warehouse Co. pour cinq mille cinq cents piastres ($5 500) payés pour des appels faits sur souscription au fonds capital.

9° Dix actions du fonds capital du Cambeau, Roy & Co., Limité, de la Nouvelle-Orléans.

10° Six demi-barils de Vert de Paris pesant environ quinze cent seize livres (1516).
Conditions—Comptant avant livraison.
8 avril—8 9 15 jusqu'à date

La belle résidence en bois à deux étages et terrains embellis,

284 Chemin du Bayou, entre Claiborne et Derbigny.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur Bureau No 14 rue Carondelet—MERCREDI 26 avril 1893 à midi à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique—

1° La belle, spacieuse et confortable résidence en bois à deux étages retirée du trottoir, 284 Chemin du Bayou entre Claiborne et Derbigny. Îlet borné par la rue Hôpital, ayant corridor, salons, bibliothèque et salle à manger pour le dîner et salle à manger pour le déjeuner, cuisine, lavoir et autres chambres au premier étage, corridor, neuf chambres à coucher, chambre à bain au second étage, gaz, citerne, cour pavée, etc. Le terrain traverse à la rue Hôpital et a 160 pieds de façade et est disposé en jardin, pelouse et a des arbres fruitiers et arbres projetant l'ombrage.

2° Le terrain élevé pour bâtir adjacent ayant 32 pieds de face et courant jusqu'à la rue Hôpital. Pour les dimensions détaillées voir le plan.

Le terrain est remblayé au dessus du niveau voulu et la rue est pavée. Le voisinage est tranquille et respectable, près des chars urbains, des églises et des écoles. Cette propriété serait une demeure charmante avec un voisinage agréable.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles, et l'acquéreur paiera les taxes de 1893, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. J. Théard, Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.
8 avril—8 15 22 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Francis J. Roth et Mme Mary Ursula Roth.

No 38,277.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, Encanteur Bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI 10 mai 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A. daté le 3 avril 1893, dans les affaires ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain îlet de terre, dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue Henry Clay, les rues Laurel, Annunciation (anciennement Preston) et Webster, mesurant 324 pieds 7 pouces 2 lignes sur l'avenue Henry Clay, 325 pieds sur la rue Webster, 327 pieds 1 pouce 2 lignes sur la rue Laurel, 334 pieds 4 pouces 5 1/4 lignes sur la rue Annunciation, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant; 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 avril—8 15 22 29—6 10 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Liqueurs, Cigares, Comptoirs, étagères, faïence, etc.

Edward E. Sweeney vs. ses créanciers.

No 38,029—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet—MARDI, 18 avril 1893, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 3 avril 1893, rendu dans l'affaire ci-dessus au local No 35 rue Delta, entre Gravier et Poydras—

1° Tous les effets mobiliers que contient le dit local, appartenant au dit insolvable, consistant en liqueurs, cigares, comptoirs, étagères, faïences, verreries, etc.

2° Le bail non expiré.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
7 avril—7 8 15 à date

PAR ALBERT PAUL.

Pour Effectuer un Partage. Bon Placement.

LE joli cottage simple, et grande bâtisse en bois y à tenant, connu par le No 159 rue Galvez, près Dumaine, situés sur deux terrains, entrée pour wagon, écurie dans le fond, bon voisinage, à proximité des chemins de fer, et rapportant $22 par mois. Il sera vendu à l'encan, MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, où est exposé le plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théo Buisson, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent à la vente.
ALBERT PAUL, Encanteur.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante
—DE—
PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Maison de résidence à deux étages, Cottages doubles, maisons à louer et terrains propres à y bâtir.

—DANS LES—

Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Avenue Jackson, rues Philippe, Brainard, Camp et autres.

Propriétés donnant de bons revenus, et douze terrains formant toute la façade rue **Valence entre Baronne et Dryades.**

Dans une partie choisie du Sixième District, près de l'Avenue Napoléon.

Vente en partage.

A l'encan. A longues échéances.

Succession de Henry T. Vennard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,975—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 26 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, rendu dans et signé dans la susdite affaire le 7 mars 1893, et d'un jugement subséquent rendu et signé dans la même affaire, le 15 mars 1893, à l'encan, il sera vendu les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir:

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné par le No 6 ou carré No 17, borné par les rues Laurel, Constance, Jackson et Philippe, mesurant 32 pieds 2 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur selon un plan annexé à un acte passé pardevant Cartelot, ancien notaire de cette ville, le 15 janvier 1852.

Les améliorations sur ledit terrain comprennent la maison de résidence à deux étages. No 156 rue Jackson, est à distance de la rue, a une galerie devant, corridor au premier étage et au rez-de-chaussée, salons à arche salle à manger, de nombreuses chambres à coucher, gaz, cour pavée, grillage en fer devant. Louée jusqu'au 30 septembre 1893.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans le carré désigné par le No 14 sur le premier plan de la banlieue Lafayette, dressé par J. Pilié, voyer, et borné par les rues Jackson, Annunciation, Laurel et Joséphine, et mesure environ 37 pieds 9 pouces de façade rue Jackson sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ledit terrain comprennent le cottage double portant les Nos 135 et 135 1/2 rue Jackson; il y a 4 chambres de chaque côté. La propriété est dans un voisinage bien amélioré et près de tous les agréments.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurel et Annunciation, et mesure 29 pieds 1 pouce 1 1/2 ligne de façade rue Jackson, sur 92 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent la maison de résidence en bois à deux étages portant le No 137 rue Jackson. Il y a en haut et en bas de même 8 chambres, gaz, etc. Louée jusqu'au 30 septembre 1893.

4° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurel et Annunciation, mesurant 29 pieds 1 pouce et 1 1/2 ligne de façade rue Jackson sur 92 pieds de profondeur entre 8 lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la maison de résidence à deux étages, portant le No 139 de la rue Jackson. Il y a corridor en haut et en bas, 8 chambres à coucher gaz, etc. Louée jusqu'au 30 septembre 1893.

5° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Philippe mesurant 36 pieds 6 pouces de façade rue Jackson sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et formant du terrain No 3 mesurant 31 pieds 11 pouces de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et cette partie qui est contiguë et la plus proche du terrain No 2 mesurant 5 pieds, 7 pouces de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double portant les Nos 146 et 146 1/2 rue Jackson. Il y a une galerie devant et 6 chambres de chaque côté. Loué $132 par an.

6° Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Philippe, Annunciation et Chippewa désignés par le No 1 et 2 sur un plan déposé pour qu'on s'y réfère, à l'étude de S. Magner ancien notaire en cette ville et comme plan No 2, sous lequel les terrains mesurent comme suit:

Le terrain No 1 forme le coin des rues Annunciation et Jackson, et mesure 33 pieds de façade rue Jackson, sur 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Annunciation.

Le terrain No 2 est contigu au terrain No 1, et mesure 30 pieds, 9 pouces, 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles toutes mesures américaines.

Les améliorations du terrain No 1 consistent en cottage double ayant 6 chambres et formant le coin des rues Jackson et Annunciation. Loué près de $320 par an.

7° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le ci-devant faubourg Lafayette dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philip First, Laurel et Annunciation, et désigné par le No 12 sur le plan original dudit faubourg. L'édit lot est désigné par le No. 3d sur un plan fait par H. Grant, arpenteur, en date du 2 février 1844 et déposé au bureau de S R Henry, ancien notaire pour la paroisse Jefferson.

Le dit lot mesure 29 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis connu comme Nos 130 et 130 1/2 rue Philip; le cottage est en retraite de la rue et a 5 chambres de chaque côté.

8° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip First, Laurel et Annunciation, et numéroté 71 sur le plan de l'ancienne ville de Lafayette dressé par le No 237 sur un plan particulier fait par Hugh Grant, en date du 2 février 1844, déposé en l'étude de S R. Kenny, ancien notaire. Ledit lot mesure 29 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Philip, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes, lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage connu comme No 132 rue Philip, contenant 4 chambres.

9° Une certaine portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet de forme triangulaire formé par les rues Camp, St-Mary et New Camp. Ladite portion de terre mesure 33 pieds 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 120 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Mary, et 1 5 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne latérale courant jusqu'à la rue du Camp, et le terrain a 27 pieds 1 pouce 6 lignes de face, le tout conformément au plan fait par Pilié et Depouilly, architectes le 29 janvier 1867, et annexé à un acte passé pardevant James Graham, notaire, le 13 septembre 1867.

Les améliorations de la dite portion de terre consistent en une maison en briques à deux étages formant le coin des rues, ayant vestibule (hall) en haut et en bas, quelque 8 chambres et un petit édifice de façade à deux étages, sur New Camp et St Mary. Le voisinage est excellent, bien bâti et offre tous les avantages désirables.

10° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par Washington avenue et les rues Fourth, Laurel et Annunciation, désigné comme lot No 10. Le dit lot mesure 29 pieds de face à Washington Avenue sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles et conformément à un plan fait par S. T. Thompson ancien arpenteur, à la date du 1er juin 1857 et annexé à un acte de vente de Mme E. Beckis à Mme C. Smith passé pardevant R. J. Ker. notaire, le 13 avril 1859.

Le dit lot mesure 29 pieds 1 pouce 1 ligne de face à Washington avenue sur 111 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations du dit lot de terre consistent de la maison à deux étages contenant quelque 8 chambres et connue comme No 90 Washington avenue.

11° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Baronne, Philip et Jackson, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexée à et faisant partie de l'acte d'acquisition de H. T. Vennard, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 32 pieds 3 1/2 lignes de face à la rue Brainard sur 123 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre comprennent le double cottage connu comme les Nos 67 et 69 rue Brainard, avec galerie devant, 7 chambres de chaque côté, gaz etc., rapportant $360 de loyer par an.

12° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Baronne, Jackson et Philip, désigné par la lettre A, sur une esquisse par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 22 août 1867 et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire public, entre W. C. Wilson et H. T. Vennard, le 11 décembre 1876 et mesurant d'après la dite esquisse 32 pieds 3 1/2 lignes de face à la rue Brainard sur 123 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre comprennent le double cottage connu comme les Nos 71 et 73 rue Brainard, ayant galerie de devant, 5 chambres de chaque côté gaz, etc. Rapportant $24 par mois.

13° Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Delachaise, Laurel et l'avenue Louisiana, mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Delachaise, la même largeur au fond, sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles, et formant partie du lot No 24, sur un plan dressé par W. L. Thompson, voyer, le 27 janvier 1848, déposé comme plan No 13, au bureau de R. J. Beard, ex-notaire public en cette ville.

Les améliorations sur le dit lot de terre comprennent une bâtisse à deux étages ayant 6 chambres, toit en ardoises, etc.

14° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 41, borné par les rues Nouvelle Levée, Robin Base et Tchoupitoulas, sur une esquisse faite par A. de Armas, voyer, le 4 décembre 1880 et annexée à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 11 avril 1881.

Le dit lot est désigné par la lettre E et est pris à une distance de 99 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Levée et Robin, et mesure 38 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, 89 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Nouvelle Levée et contigu au fond des lots A, B, C de la dite esquisse, 89 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas et adjacent au dit lot F, et 38 pieds 6 pouces de large au fond, le dit lot E étant composé des parties des lots primitifs Nos 4, 1, 2, 3 partie du triangle A et le tout du lot primitif No 5.

Les améliorations sur le dit lot de terre comprennent [illegible]

PAR JOHN H. O'CONNOR.

bas, ayant 4 chambres de chaque côté, toit en ardoises, etc.

15° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désignés par les Nos 5, 6 et 22 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 1er et le 31 mars 1858 et déposé au bureau de E. Bouny, ex-notaire public. Les dits lots Nos 5 et 6 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 24 pieds 2 lignes de face à la rue Calliope sur 101 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sur les dits lots comprennent la bâtisse en bois, ayant 4 chambres et connue comme le No 430 rue Calliope. Est louée jusqu'au 30 septembre 1893.

Le lot No 22 mesure 23 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci-dessus sont situées dans un voisinage agréable, d'accès facile aux affaires à cause de plusieurs lignes de chars urbains et adjacents aux marchés, aux églises et aux écoles, et sont toujours occupées par des locataires qui paient. Ces propriétés sont vendues sujettes aux conditions de baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente, ou antérieurement, sur application au bureau de l'encanteur.

16° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St David, St André, Deuxième et Troisième, désignés comme lots Nos 20 et 21. Les dits lots mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 21 forme l'encoignure des rues Deuxième et St David.

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-David, St-André, Deuxième et Troisième mesurant 15 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant composé d'un des lots 18 et 19 du dit îlet et étant le plus rapproché de la rue St-David.

Les améliorations sur la propriété décrite ci-dessus comprennent 3 bâtisses à un étage.

17° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Camp, Valence, Baronne et Dryades et désignés comme lots 1, 2 et des lots 15 à 24 inclusivement sur un plan du dit îlet dressé par C. A. Hedin voyer, daté le 15 mai 1852. Les lots Nos 1, 22, 23 et 24 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Valence et Baronne.

Les lots 20 et 21 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Valence, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16, 17, 18 et 19 sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Valence et Dryades. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Dryades, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 2 mesure 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ces beaux lots ne sont situés qu'à une petite distance des avenues St-Charles et Napoléon, près de la ligne des chars électriques, dans une partie du sixième district, qui s'améliore et augmente rapidement.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la partie de crédit sera représentée par des billets payables à un, deux et trois ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses de garantie usuelles.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1893 au-dessus du prix d'adjudication et déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jno J. Ward notaire.
22 mars—22 29—5 12 19 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE
—DE—
PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES
—ET—
TERRAINS DE VALEUR,
—DANS LES—

Premier et Quatrième Districts.

No 199 rue Terpsichore, entre Prytanie et Coliseum, et

Trois terrains rue Première.

A l'encan. A crédit.

Succession de Thomas W. Bothick

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A No 37,641.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 23 mars 1893 il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Coliseum, Prytanie et Melpomène, désigné comme lot No 2, sur un plan annexé à un acte passé par J. B. Marks ancien notaire, en date du 8 mai 1840 et mesurant conformément au dit plan 24 pieds 3 pouces de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 127 pieds, 9 pouces et 6 lignes. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages, connue par le No 199 rue Terpsichore, ayant une galerie de façade, corridor, double salon, etc., plusieurs chambres à coucher, etc. elle est retirée de la rue et la cour est pavée, faisant face à la place Parkerson, près de trois lignes de chemins de fer urbains et à plusieurs chemins de fer.

2° Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues First, Philip, St Patrick et St David, désignés par les lettres 8 et 9, d'après un plan de Charles de Lisle en date du 22 novembre 1868, déposé en l'étude de E. G. Wells, ancien notaire. Suivant le dit plan, les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue First sur une profondeur de 94 pieds 3 pouces. Trottoirs en briques et à proximité du marché et des lignes de chars urbains.

Conditions de la vente—Comptant; les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour la présente année de 1893, en sus du montant de leur adjudication, et déposer dix pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Wm. M. Gurley notaire.
1er avril—1 5 12 19 26—mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes-Courants, Meubles de maison, Miroirs, Rideaux de dentelles.

Montre en or avec chaîne, Boutons en diamants.

Assortiment de Salon et de Chambre à coucher

Tapis, Peintures à l'huile, Corniches, Cheval et Buggy, etc., etc.

A l'encan.

Succession de Thomas W. Bothick.

No 37 641.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR JNO H. O'CONNOR — Encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—JEUDI 13 avril 1893, à 11 heures A. M. au local No 271 rue Camp, entre Delord et Calliope, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans la susdite affaire, le 23 mars 1893, il sera vendu à l'encan—

Les effets mobiliers et le contenu de la résidence No 291 rue Camp consistant en partie d'assortiments de salon, de salle à manger et de chambre à coucher; aussi, un lot de comptes courants. Le tout d'après un inventaire enregistré en cour, dont une copie peut être vue au bureau de l'encanteur.

Conditions de la vente.—Comptant avant livraison.
31 mars—31—avril 5 9 13

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

La désirable résidence en bois à deux étages

No 311 rue Poydras entre Howard et Liberté

SUCCESSION DE A. V. BRUNET.

No 38,190—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 26 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté 15 mars 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La désirable résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, No 311 rue Poydras, contenant galeries de façade et sur le côté, salons doubles, avec portes à coulisses, cuisine, salle à manger, cabinet au rez-de-chaussée et quatre appartements à coucher au-dessus, ainsi qu'une bâtisse à deux étages en arrière avec compartiments pour bois et charbon et deux chambres à coucher au-dessus, citerne, cour bien pavée, et allée spacieuse sur le côté.

Le lot est désigné par le No 23, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Liberté et Howard, dans le Premier District de cette ville, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 103 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur. Près du marché Poydras et à proximité du centre des affaires.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire public, 47 rue du Camp, aux frais de l'acquéreur.
22 mars—22 29—avril 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT

Cottage Double en Bois,

Nos 112 et 112 1/2 rue Constantinople, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de Mme Kate H. Ahern, femme de Andrew J Stewart.

No 37,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—Le MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 février 1893, et aussi à un ordre supplémentaire, et rendu dans la succession désignée ci-dessus—

Le cottage double en bois bien situé Nos 112 et 112 1/2 rue Constantinople, entre les rues du Camp et Chestnut, dans l'îlet autrement borné par la rue Marengo, Sixième district de cette ville, retiré du trottoir, avec galeries devant et cours sur le côté et ayant quatorze chambres en tout, citernes hangars, arrière cours, etc.

Le lot mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composé de tout le lot No 19 et de 4 pieds du lot No 20 près du côté qui touche au lot No 19. Dans un voisinage amélioré et à proximité de tout le confort.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel. [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations et stock d'un café de première classe, meubles de maison, etc.

Miles Rosa et Elizabeth Bock vs. George Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,601.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 10 avril 1893, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir.

Au local No 106 rue Bienville—

Le contenu et installations, etc., du café dans le dit local, comprenant comptoirs, étagères, meubles, installation de buvette, vins, liqueurs, verres et verrerie, etc., aussi, meubles de maison, etc. Le tout d'après un inventaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 avril—8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une jolie maison de résidence simple en bois, à deux étages,

Dans la partie supérieure du Sixième District amélioré,

Terrain 61' 1" x 130',

Avenue Nashville, près de l'Avenue St-Charles.

Cette maison de résidence simple, en bois, à deux étages nouvellement construite, sur l'avenue Nashville, entre la rue Hurst et l'avenue St-Charles, ayant un grand salon, salle à manger, cuisine, corridor à l'arrière et office, quatre grandes chambres à coucher, chambre de domestique, chambre à bain, gaz partout, maison parfaitement tapissée, avant pour mettre le charbon, le bois et lavoir, grillage en fer, allée en bitume. Le terrain est grand, il mesure 61' 1" de façade, à l'avenue Nashville, sur 130' de profondeur.

Le plan en sera exposé à la Bourse.

Dans l'affaire de

Thomas H. Underwood versus Maurice A. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,168.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet No 60 borné par les avenues St Charles, Nashville et les rues Arabella et Hurst. Le dit terrain est désigné par la lettre B et mesure soixante-un pieds un pouce de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles conformément à un certificat d'examen et de plan attaché à l'acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire, le 22 septembre 1890.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mars—9 16 23 30—avril 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'un piano de valeur

Junius Hart vs Julia Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,269—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux après désignés, le LUNDI 17 avril 1893, de 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un piano.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 avril—5 10 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'un café.

A. Ringgold Brousseau vs Frank Fabregas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,159—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés le LUNDI 17 avril 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local, No 20 Passage de la Bourse.

Le contenu et installations comprenant comptoirs installations de café et meubles, ainsi que vins, liqueurs, verrerie et faïences, etc., d'après un inventaire ci-dessus.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 avril—5 10 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante de Shérif.

Zuberbier & Behan vs. Crescent Jute Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,874—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville le MERCREDI 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans le Troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St-Ferdinand, Levée et Press, formant le coin sud ouest des rues St Ferdinand et Chartres, cent d'après un arpentage et possession actuelle cinquante six pieds, deux pouces et sept lignes de face sur la rue de Chartres, cent soixante deux pieds de profondeur sur la rue St-Ferdinand, cent soixante pieds huit pouces et six huitièmes de pouce sur la ligne parallèle à la rue St Ferdinand, à une distance de cinquante-six pieds, deux pouces et sept lignes de la rue St Ferdinand et de la rue de Chartres, sur la ligne parallèle à la rue de Chartres à une distance de cent soixante pieds du mur du Levee Cotton Press cent pieds de profondeur sur une ligne partant de la rue St Ferdinand et de la rue de Chartres, de là à un angle droit allant sept pieds et sept pouces vers la rue Peters, sur une ligne parallèle à la rue St-Ferdinand, et de là cinquante six pieds deux pouces et quatre huitièmes de pouce sur une ligne parallèle à la rue de Chartres allant vers la propriété du Levee Cotton Press jusqu'à l'extrême de la première portion mentionnée ci-dessus, de laquelle propriété un plan d'arpentage et de mesure a été fait sur le terrain par Paul A. D'Hémécourt en portion le 1er avril 1881, et est annexé à l'acte de vente ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, toutes les voies, servitudes et tous les privilèges y appartenant.

Ensemble avec le tout et en partie toutes les machines bouilloires, pompes, looms, encadrements, arbres de couche, poulies, élévateur, etc., le tout constituant le matériel et installations de la dite propriété.

Aussi la propriété mobilière suivante qui sera offerte et vendue séparément de la propriété mentionnée ci-dessus.

140 balles de Jute Butts endommagées.
28 demi rouleaux de Bagging.
Des échantillons des articles ci-dessus peuvent être vus à la manufacture avant la vente.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues St-Thomas et Neuvième, (dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Chippewa et Harmonie.)

George Schoenemann vs. Francis Xavier Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 38 450.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits privilèges, servitudes y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Thomas (anciennement Fulton), Chippewa, Neuvième et Harmony et désignés comme lots 1 et 2 sur un plan annexé à un acte pardevant L. R. Kenny, ex-notaire public dans la paroisse Jefferson, daté le 29me jour de décembre 1851, de Mme Isaac Lambert à J. M. Marmenget, et les dits lots de terre mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue St-Thomas sur une profondeur de cent dix pieds, le dit lot No 1 formant l'encoignure des rues St Thomas et Neuvième et ayant la même profondeur sur la rue Neuvième; le lot No 2 mesure vingt-neuf pieds dans le fond, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Acquis par le défendeur par achat de Xavier Bernard, d'après un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 16 juin 1881. (Titre enregistré au bureau des Aliénations, Livre 115, folio 538.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 avril—7 14 21 28—mai 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence connue comme le No 63 rue de l'Esplanade.

Comtesse Cora A. Di Brazza Savorgnan vs Succession de Marie Labarre Chalaron et Francis J. Chalaron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,563.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 63 rue de l'Esplanade, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 155, borné par les rues Esplanade, Royale, Paix et Chartres, laquelle dite portion de terre mesure trente-trois pieds neuf pouces et dix lignes plus ou moins de face à la rue Esplanade, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent six pieds huit pouces et trois lignes; le tout en mesure américaine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
[illegible]

L'Abeille [illegible]
NOU[VELLE-ORLÉANS]
DIMA[NCHE]

DEUX [illegible]

FEU[ILLETON]

TU[illegible]